

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par l'AGORA représentée par Madame SAUCHAY Marie-Laure, le 04 septembre 2026 pour l'organisation d'une vente Couture, Broderie, Tricot, Bougies, Tisane, Produits malgaches, Coiffure et maquillage, assimilée à une vente au déballage au Skate Park de PÉRONNAS, le vendredi 4 septembre 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame SAUCHAY Marie-Laure de l'AGORA de Péronnas est **AUTORISÉE** à effectuer une vente au déballage.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra au Skate Park à PÉRONNAS le :

Vendredi 4 septembre 2026

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame SAUCHAY Marie-Laure de l'AGORA – 89 Rue de la Poste à PÉRONNAS.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 04 Septembre 2026

Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

